

Nouméa, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## AVIS AUX OPERATEURS

**La direction des affaires économiques (DAE) souhaite informer les opérateurs des volumes restants au 1<sup>er</sup> septembre 2020 sur chaque contingent annuel d'importation et rappelle que ces volumes peuvent être octroyés à tout opérateur qui en fait la demande, à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, conformément à l'arrêté n° 2020-21/GNC du 7 janvier 2020 *modifiant l'article R.413.7 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie et fixant la formule de répartition des quotas entre importateurs.***

Cette information a été adressée par courriel aux opérateurs et le document est également disponible par simple demande adressée à [quotas.dae@gouv.nc](mailto:quotas.dae@gouv.nc).

Vous pouvez retrouver les formulaires relatifs aux quotas d'importation sur le site internet <https://regulation-de-marche.gouv.nc/>, dans la rubrique « **Liste des formulaires** ».

Le directeur  
des affaires économiques  
Eric BACKES



---

### Contact :

Direction des affaires économiques  
Service de la promotion des filières et de la prospective  
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59  
Courriel : [quotas.dae@gouv.nc](mailto:quotas.dae@gouv.nc)

---